

Le 25 mars 2022

Mesdames et Messieurs
Les Membres du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convocation au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs, Chers (es) collègues,

Conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous informe que le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 31 mars 2022 à 19h30 en salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge.

L'Ordre du Jour de la séance est fixé de la manière suivante :

Points divers

- a) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2022
- b) Décisions prises par le Maire du 1^{er} décembre 2021 au 15 mars 2022

Délibérations

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2) Modification de la délibération n°60 du Conseil Municipal du 11 juillet 2020 portant sur la création des commissions
- 3) Attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'apporter un soutien financier aux victimes du conflit armé en Ukraine
- 4) Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS dans le cadre du soutien financier aux victimes du conflit armé en Ukraine
- 5) Compte de Gestion - Année 2021
- 6) Compte Administratif - Année 2021
- 7) Affectation du résultat 2021
- 8) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2021
- 9) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2021
- 10) Budget Ville - Exercice Budgétaire 2022 - Budget Primitif
- 11) Vote des taux d'imposition 2022 de la fiscalité directe locale
- 12) Mise à jour du tableau des effectifs
- 13) Création d'emplois saisonniers pour les mois de juillet à août 2022
- 14) Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation et fixation des plafonds de prise en charge
- 15) Restauration des agents communaux : fixation des conditions d'ouverture et de fonctionnement du compte entreprise
- 16) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le centre communal d'action sociale de Juvisy-sur-Orge
- 17) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Technique commun et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant
- 18) Signature d'un contrat de relance de logements entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la commune de Juvisy-sur-Orge
- 19) Acquisition de la propriété de l'EPT située 80 rue Argelies (parcelle AI 149 pour partie)
- 20) Local commercial sis 50 Grande Rue : prise à bail et autorisation de sous location
- 21) Approbation d'une convention de service commun pour le traitement de l'insalubrité et de l'habitat indigne avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- 22) Convention de mise à disposition d'un logement d'urgence entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Communauté Jeunesse
- 23) Centres de vacances d'été 2022 - Fixation de la tarification
- 24) Adoption du règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances
- 25) Adoption du règlement de fonctionnement et des modalités de financement des séjours avec nuitées pour les enfants scolarisés à Juvisy-sur-Orge
- 26) Approbation d'une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)
- 27) Fixation des frais de scolarité pour les enfants scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire à Juvisy-sur-Orge
- 28) Convention de partenariat relative au dispositif Aide aux Vacances Enfants 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne
- 29) Convention d'objectifs et de soutien entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne
- 30) Convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Alerte Juvisy Basket
- 31) Fixation des modalités financières et encadrement du dispositif de la bourse au permis de conduire
- 32) Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la Croix Rouge pour l'organisation de stages de formation aux premiers secours à destination des jeunes juvisiens

Dossier CM page 1



Vous trouverez jointes à la présente convocation et, en application de l'article L. 2121-12 du CGCT, la note de synthèse accompagnée des projets de délibération nécessaires à votre information.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est transmis aux membres du Conseil Municipal. Tout conseiller qui croit y découvrir une lacune ou une inexactitude doit en réclamer la rectification par écrit au minimum 48 heures avant la séance du Conseil Municipal. En cas d'absence de demande de rectification le procès-verbal est réputé adopté par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. En cas de demande de rectification, l'assemblée décide s'il y a lieu de rectifier le Procès-Verbal.

Le procès-verbal après adoption est publié sur le site INTERNET de la Ville.

« Art 35 du Règlement Intérieur ».

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil Municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (art. L2121-19). Pour être recevables, ces questions doivent être au préalable adressées au Maire (par l'intermédiaire de la Direction Générale des Services) par écrit, au moins 48 heures avant la séance du Conseil. Passé ce délai, il y sera répondu à la séance suivante « Art 37 du Règlement Intérieur ».

Les questions orales donnent lieu à une intervention de l'auteur de la question, à une réponse du Maire et si celui-ci le juge, à une réponse de l' élu chargé du secteur concerné. Les questions orales peuvent être traitées pendant le déroulement de la séance du Conseil Municipal, au moment fixé par le Maire. Les questions orales ne donnent pas lieu à débats en séance du Conseil Municipal. « Art 38 du Règlement Intérieur ».



Le Maire,

Lamia BENSARSA REDA